



RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ANNEE 2019



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
CHANGÉZ DE POINT DE VUE



Le tableau de bord des indicateurs de performances du service assainissement non collectif de 2019 :

	2019	2018	Evolution
Estimation du nombre d'habitants desservis	31 100	29 667	↗
Nombre d'installations d'assainissement non collectif	14136	14 002	↗ (1)
Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100	=
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	61,8 %	53,9 %	↗
Nombre d'installations réputées polluantes	2006	2 083	↘

(1) : une mise à jour de l'ensemble de la base de données des installations d'assainissement non collectif est en cours

Présentation générale	page 4
Organisation du service	page 4
Mode de gestion du service	page 4
Recensements des installations d'assainissement non collectif	page 5
Evaluation du nombre d'habitants desservis	page 5
Bilan général des contrôles réalisés en 2019	page 7
Indicateurs de performance	page 8
Mise en œuvre du SPANC	page 8
Taux de conformité des installations	page 9
Tarification du service	page 11
Tarifs applicables	page 11
Éléments financiers	page 11
Montant des impayés	page 11
Programme de réhabilitation	page 12
Principe des réhabilitations	page 12
Bilan des dossiers	page 12
Programmation 2020	page 14
Annexe	page 15

Organisation du service

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Saint-Lô Agglo assure :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'installations nouvelles ou réhabilitées ;
- le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif sur les installations existantes avec une fréquence de contrôle de dix ans pour les installations conformes, six ans pour les non-conformes et quatre ans pour les non-conformes polluantes ;
- le contrôle de fonctionnement des installations lors de toute transaction d'un bien immobilier, lorsque le dernier certificat de contrôle date de plus de trois ans.

Le règlement de service d'assainissement non collectif harmonisé sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo a été validé par délibération en conseil communautaire du 24/09/2019.

Mode de gestion du service : régie à prestation

L'ensemble des contrôles est assuré par STGS dans le cadre d'un marché de prestations de service à échéance le 31 décembre 2020.

Recensement des installations d'assainissement non collectif

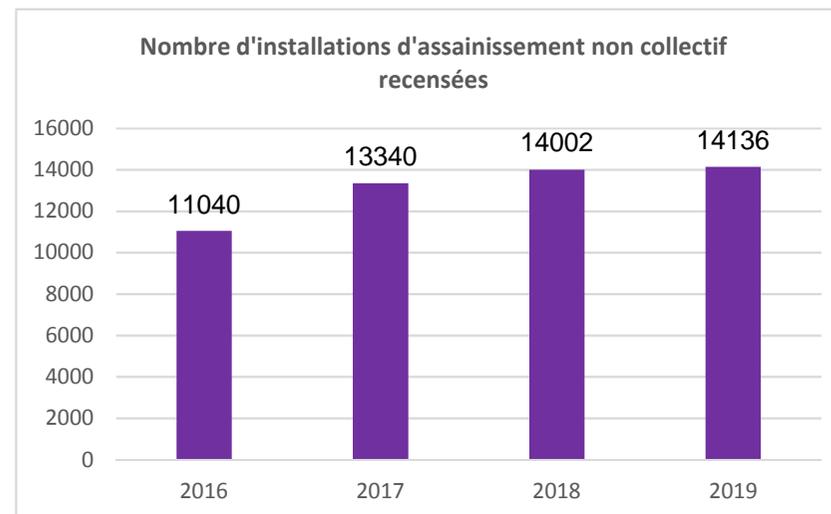
A fin 2019, 14 136 installations d'assainissement autonomes étaient recensées sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

L'évolution du nombre d'installations sur le territoire est liée à :

- l'intégration de nouvelles communes ;
- la création d'immeubles nouveaux en zones non desservies par les réseaux des eaux usées (installations nouvelles) ;
- l'extension de réseau de collecte des eaux usées sur des zones antérieurement non desservies.

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

Il n'existe pas de recensement précis du nombre d'habitants concernés par le service d'assainissement non collectif. Sur la base d'un ratio de 2,2 habitants par logement sur le territoire de Saint-Lô Agglo, selon les données 2016 de l'INSEE, il en est déduit une estimation de 31 100 habitants soit 39 % de la population de Saint-Lô Agglo.

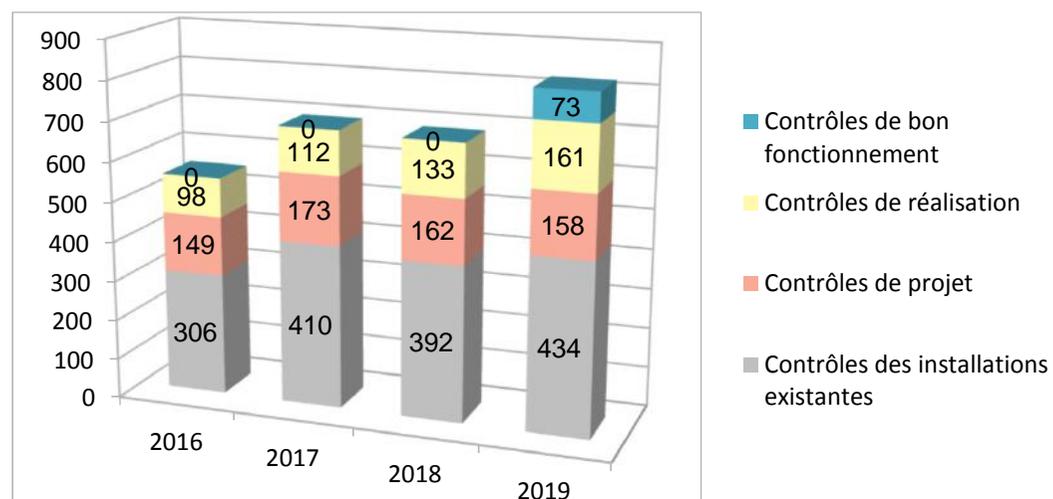


Bilan général des contrôles réalisés en 2019

Le bilan général des contrôles réalisés par le SPANC de Saint-Lô Agglo figure dans le tableau ci-après :

	2019	2018	2017	2016
Contrôles de projet	158	162	173	149
Contrôles de réalisation	161	133	112	98
Contrôles des installations existantes (premier diagnostic, ventes immobilières)	434	392	410	306
Contrôles périodiques	73	0	0	0
TOTAL	826	687	695	553

Nombre de contrôles



Mise en œuvre du SPANC

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est un indicateur descriptif du service qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

	Note
A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20/20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20/20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou à réhabiliter	30/30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30/30
B – Éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0/10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0/20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0/10
TOTAL	100

Saint-Lô Agglo n'a pas choisi d'assurer les prestations non obligatoires (rubrique B). L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif de Saint-Lô Agglo est de 100 pour l'ensemble des communes.

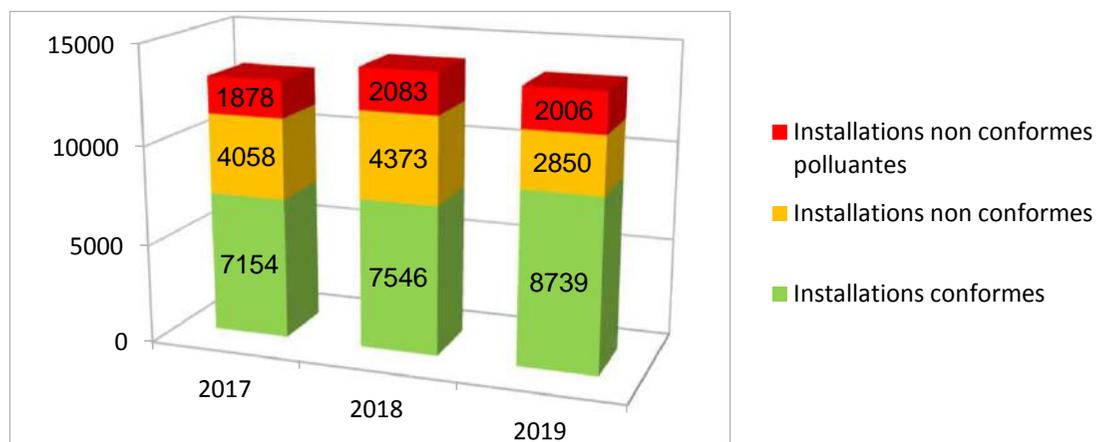
Taux de conformité des installations

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif traduit la proportion d'installations ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

	2019	2018	2017
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	14 136	14 002	13 090
Nombre d'installations déclarées conformes au sens de la réglementation	8 739	7 546	7 154
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en %	61,8 %	53,9 %	54,6 %
Nombre d'installations réputées polluantes	2 006	2 083	1 878

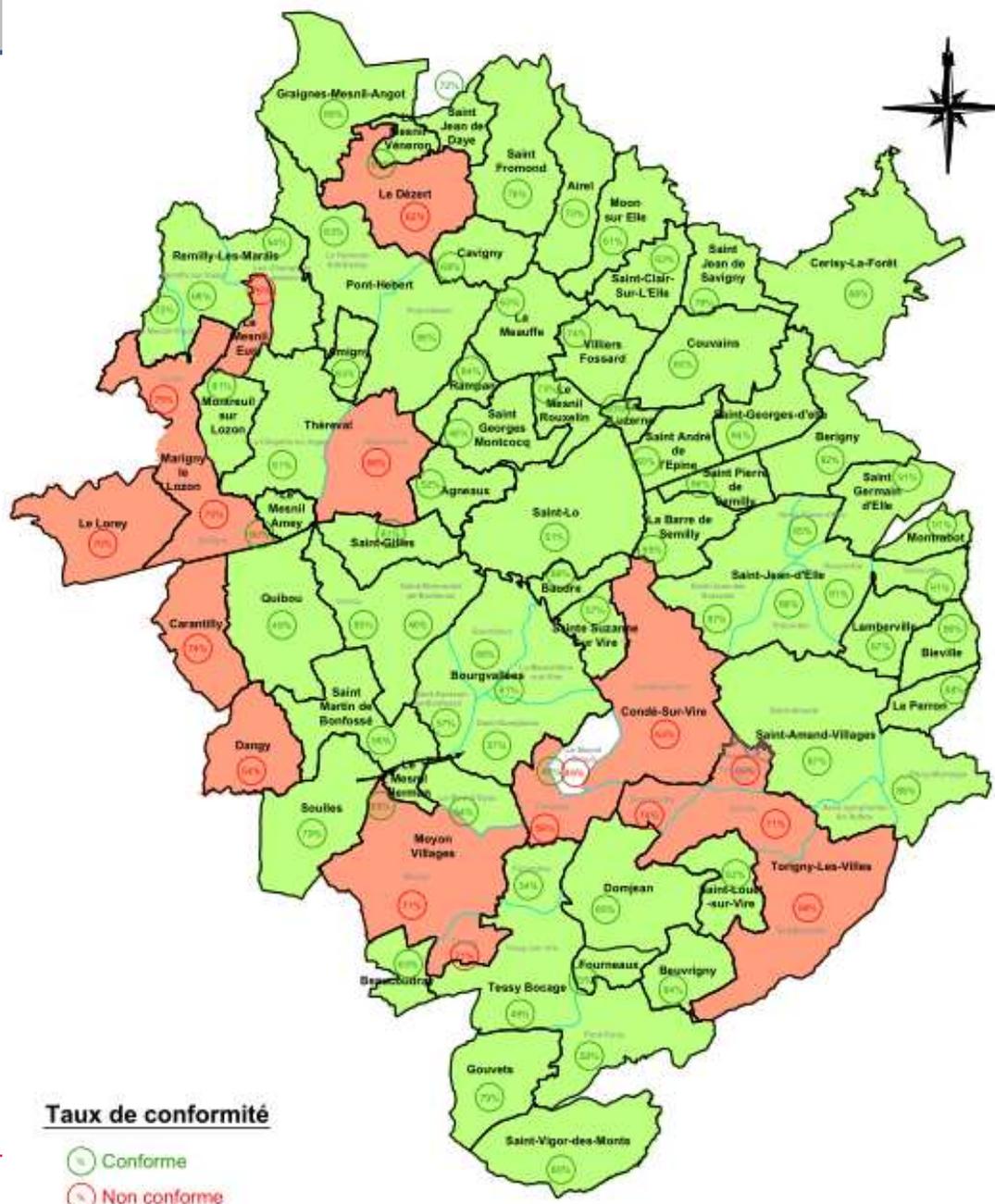
* Le nombre d'installations déclarées conformes et non-conformes polluantes est modifié du fait de la mise à jour de la base de données en cours qui consiste à retranscrire entre autre la classification des installations d'après l'arrêté de 2012.

Conformité des installations



Saint-Lô Agglo

Taux de conformité du parc d'assainissement non collectif au 31 décembre 2019



Tarifs applicables

La recette des contrôles d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les charges liées à la mise en œuvre des compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations). Les différents tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire de Saint-Lô Agglo (délibération c2018-07-02.151 du 12 juillet 2018).

Les tarifs applicables sont les suivants :

	Tarifs en € HT
Contrôle des installations existantes lors des ventes	85,00 € HT
Contrôle de bon fonctionnement	76,00 € HT
Contrôle de conformité installation > à 20 EH	110,00 € HT
Contrôle de conception installation < à 21 EH	55,00 € HT
Contrôle de conception installation > à 20 EH	80,00 € HT
Contrôle de réalisation installation < à 21 EH	85,00 € HT
Contrôle de réalisation installation > à 20 EH	110,00 € HT

Éléments financiers

Les recettes des contrôles s'élèvent à 46 115 €.

Montant des impayés

Le total des impayés s'élève à 18 705,87 € TTC (contre 18 333 € TTC en 2018).

Principe des réhabilitations

Afin d'encourager la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, Saint-Lô Agglo a signé des conventions avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour faire bénéficier des aides aux particuliers.

Dans XIe programme, le taux de la subvention s'élève à 50% pour les études de filière et de 6 000 € plafonné pour les travaux par installation réhabilitée éligible.

Les principales conditions d'éligibilité sont :

- l'installation est située dans une commune identifiée « sensible » au niveau environnemental par l'agence de l'eau ou dans un périmètre de protection de captage.
- si le diagnostic de l'existant a été réalisé avant le 1^{er} juillet 2012, l'installation doit être classée en « priorité urgente de réhabilitation » ou en « priorité de réhabilitation différée »,
- si le diagnostic de l'existant a été réalisé après le 1^{er} juillet 2012, l'installation doit présenter « un danger pour la santé des personnes » ou être classée en « absence d'installation »,
- les travaux doivent être réalisés par une entreprise ayant souscrit une assurance de responsabilité décennale couvrant les filières d'assainissement non collectif des maisons individuelles,
- l'étude de filière est obligatoire.

En 2019, un courrier a été envoyé à chaque propriétaire éligible.

Bilan des dossiers

Le tableau ci-dessous indique le bilan des dossiers de subventions.

	Nombre de dossiers	Montant des subventions estimées	Montant versé aux particuliers
2017	39	187 739 €	165 531 €
2018	46	208 715 €	192 511 €
2019	Nombre de dossiers insuffisants		



Les perspectives 2020 sont :

- la poursuite des opérations de réhabilitation de l'assainissement non collectif ;
- la signature d'une convention de mandat avec l'agence de l'eau afin que Saint-Lô Agglo gère entièrement les dossiers de subventions et ainsi augmenter le nombre d'installations éligibles réhabilitées ;
- la relance des contrôles des cahiers de vie pour les installations de 20 à 200 équivalents-habitants ;
- la planification des vérifications de bon fonctionnement et des contrôles des derniers « réfractaires » soit 5 900 habitations concernées.

Annexe 1

Taux de conformité du parc d'assainissement non collectif par commune

Commune	Non-conforme polluant	Non-conforme	Conforme	NON FAIT	TOTAL	Taux conformité	Taux non conformité	Taux non fait
AGNEAUX	7	51	68	5	131	52 %	44 %	4 %
AIREL	20	3	89	15	127	70 %	18 %	12 %
AMIGNY	8	1	60	3	72	83 %	13 %	4 %
BAUDRE	6	18	50	2	76	66 %	32 %	3 %
BEAUCOUDRAY	23		50	7	80	63 %	29 %	9 %
BERIGNY	13	3	196	1	213	92 %	8 %	0 %
BEUVRIGNY	6		59	5	70	84 %	9 %	7 %
BIEVILLE	7		74	5	86	86 %	8 %	6 %
BRECTOUVILLE	4	45	17		66	26 %	74 %	0 %
CANISY	16	26	57	5	104	55 %	40 %	5 %
CARANTILLY	125	53	64		242	26 %	74 %	0 %
CAVIGNY	34	2	81	3	120	68 %	30 %	3 %
CERISY LA FORET	15	5	232	12	264	88 %	8 %	5 %
CHEVRY	1	29	10	2	42	24 %	71 %	5 %
CONDE SUR VIRE	36	387	228	19	670	34 %	63 %	3 %
COUVAINS	7	52	106	12	177	60 %	33 %	7 %
DANGY	25	54	65	2	146	45 %	54 %	1 %
DOMJEAN	26	5	235	11	277	85 %	11 %	4 %
FERVACHES	7	54	33	4	98	34 %	62 %	4 %
FOURNEAUX	7		53	4	64	83 %	11 %	6 %
GIEVILLE	19	165	71	5	260	27 %	71 %	2 %
GOURFALEUR	13	79	121	3	216	56 %	43 %	1 %
GOUVETS	17	2	128	15	162	79 %	12 %	9 %
GRAIGNES-MESNIL ANGOT	62	5	138	4	209	66 %	32 %	2 %
GUILBERVILLE	33	167	123	16	339	36 %	59 %	5 %
HEBECREVEON	107	47	70	9	233	30 %	66 %	4 %
LA BARRE DE SEMILLY	5	57	125	4	191	65 %	32 %	2 %
LA CHAPELLE ENJUGER	49	13	110	8	180	61 %	34 %	4 %
LA LUZERNE	2	3	9	1	15	60 %	33 %	7 %
LA MANCELLIERE SUR VIRE	23	65	136		224	61 %	39 %	0 %
LA MEAUFFE	34		80	14	128	63 %	27 %	11 %
LAMBERVILLE	9		67	1	77	87 %	12 %	1 %
LE DEZERT	49	20	41	2	112	37 %	62 %	2 %
LE HOMMET D'ARTHENAY	33	1	60	2	96	63 %	35 %	2 %
LE LOREY	123	39	61	10	233	26 %	70 %	4 %
LE MESNIL AMEY	4		104	8	116	90 %	3 %	7 %
LE MESNIL EURY	16		64	4	84	76 %	19 %	5 %
LE MESNIL HERMAN	8		53	1	62	85 %	13 %	2 %
LE MESNIL OPAC	8	40	60	4	112	54 %	43 %	4 %
LE MESNIL RAOULT	9	75	84	4	172	49 %	49 %	2 %
LE MESNIL ROUXELIN	2	25	74	1	102	73 %	26 %	1 %
LE MESNIL VENERON	13		33	2	48	69 %	27 %	4 %

Les communes surlignées en jaune sont celles éligibles aux subventions de l'agence de l'eau.

Commune	Non-conforme polluant	Non-conforme	Conforme	NON FAIT	TOTAL	Taux conformité	Taux non conformité	Taux non fait
LE MESNIL VIGOT	31		88	4	123	72 %	25 %	3 %
LE PERRON	8		70	2	80	88 %	10 %	3 %
LES CHAMPS DE LOSQUE	41	1	53	4	99	54 %	42 %	4 %
LOZON	89	34	37	4	164	23 %	75 %	2 %
MARIGNY	89	58	55	9	211	26 %	70 %	4 %
MONTRABOT	2		32	1	35	91 %	6 %	3 %
MONTREUIL SUR LOZON	24		121	4	149	81 %	16 %	3 %
MOON SUR ELLE	42	4	105	20	171	61 %	27 %	12 %
MOYON	25	145	63	6	239	26 %	71 %	3 %
NOTRE DAME D'ELLE	2	24	49		75	65 %	35 %	0 %
PLACY MONTAIGU	11	3	107	1	122	88 %	11 %	1 %
PONT FARCY	60	36	102		198	52 %	48 %	0 %
PONT-HEBERT	51		79	12	142	56 %	36 %	8 %
PRECORBIN	13	3	180	13	209	86 %	8 %	6 %
QUIBOU	38	113	159	12	322	49 %	47 %	4 %
RAMPAN	6	2	92	9	109	84 %	7 %	8 %
REMILLY SUR LOZON	38		85	1	124	69 %	31 %	1 %
ROUXEVILLE	5	3	127	4	139	91 %	6 %	3 %
SAINT AMAND	45	17	526	17	605	87 %	10 %	3 %
SAINT ANDRE DE L'EPINE	3	58	96	2	159	60 %	38 %	1 %
SAINT CLAIR SUR L'ELLE	20	1	112	13	146	77 %	14 %	9 %
SAINT EBREMOND DE BONFOSSE	21	83	95	7	206	46 %	50 %	3 %
SAINT FROMOND	17		75	4	96	78 %	18 %	4 %
SAINT GEORGES D'ELLE	10		175	2	187	94 %	5 %	1 %
SAINT GEORGES MONTCOCQ	13	51	69	11	144	48 %	44 %	8 %
SAINT GERMAIN D'ELLE	6	1	90	2	99	91 %	7 %	2 %
SAINT GILLES	23	1	122	5	151	81 %	16 %	3 %
SAINT JEAN DE DAYE	11		39	4	54	72 %	20 %	7 %
SAINT JEAN DE SAVIGNY	20	9	149	10	188	79 %	15 %	5 %
SAINT JEAN DES BAISANTS	17	20	334	13	384	87 %	10 %	3 %
SAINT LO	22	146	210	30	408	51 %	41 %	7 %
SAINT LOUET SUR VIRE	12		73	4	89	82 %	13 %	4 %
SAINT MARTIN DE BONFOSSE	26	69	146	8	249	59 %	38 %	3 %
SAINT PIERRE DE SEMILLY	5	1	188	1	195	96 %	3 %	1 %
SAINT ROMPHAIRE	17	68	112	1	198	57 %	43 %	1 %
SAINT SAMSON DE BONFOSSE	7	54	81	1	143	57 %	43 %	1 %
SAINT VIGOR DES MONTS	20		141	15	176	80 %	11 %	9 %
SAINTE SUZANNE SUR VIRE	9	48	89	10	156	57 %	37 %	6 %
SOULLES	36		179	11	226	79 %	16 %	5 %
TESSY SUR VIRE	20	58	86	12	176	49 %	44 %	7 %
TORIGNI SUR VIRE	3	20	11	1	35	31 %	66 %	3 %
TROISGOTS	10	79	60	2	151	40 %	59 %	1 %
VIDOUVILLE	3	1	59	2	65	91 %	6 %	3 %
VILLIERS FOSSARD	4	48	179	12	243	74 %	21 %	5 %

Les communes surlignées en jaune sont celles éligibles aux subventions de l'agence de l'eau.